

Sécurité de la vieillesse

l'augmentation du coût de la vie, plutôt que de surcharger le système en révisant l'indexation plus souvent, ce qui revient à dépenser en frais d'administration un argent qui pourrait être versé aux personnes âgées. Je préfère de beaucoup économiser sur les frais d'administration et essayer de faire en sorte que cet argent parvienne aux vieilles personnes en faisant des augmentations plus fréquentes.

Je demande à mon ami, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a tenu ces propos le 13 mars, ce qu'il a fait au sein du cabinet dont il fait maintenant partie? Non un cabinet qui siège dans le salon pendant que lui est occupé à la cuisine, remarquez. Qu'a fait le ministre au sein du cabinet pour essayer d'accélérer ces relèvements du taux de base qui, disait-il le 13 mars, étaient la chose importante à faire?

Plus tard, au cours de cette même journée au comité permanent, le ministre a été pressé de répondre à la question des rajustements deux ou trois fois l'an. Les députés libéraux ont signalé que les relèvements parvenaient en retard aux pensionnés en raison du laps de temps écoulé entre l'indexation annuelle et sa mise en application. A la page 1:22 du document que j'ai déjà mentionné, le ministre a dit:

M. LALONDE: Pour ma part, je pense que le Parlement peut compenser ce délai inévitable en rajustant périodiquement le montant de base, comme cela a déjà été fait; de cette façon, les gens récupèrent ce que les détails de réindexation leur ont fait perdre, et même plus. Voilà ce que j'ai expliqué.

Je n'ai pas été scandalisé, monsieur l'Orateur, comme a semblé l'être l'orateur qui m'a précédé, du fait que le gouvernement ait changé d'avis quant aux frais d'administration. En mars, le ministre disait qu'il ne fallait pas faire ceci parce que les frais d'administration étaient trop élevés, mais maintenant le gouvernement est disposé à dépenser cet argent. Ce qui me scandalise, ce qui m'inquiète et me trouble, c'est que le ministre déclarait en mars qu'en son âme et conscience il préférerait augmenter plus souvent la somme globale des prestations. Et pourtant, dans son discours, ce soir, il ne fait aucune allusion à ces propos mais évoque plutôt la tradition libérale et se contente de réviser l'indexation tous les trois mois.

Je sais qu'en établissant une indexation trimestrielle, sur une période de 12 mois, les pensionnés recevront plus de dollars qu'autrement. Mais le fait est que, le quatrième trimestre, les pensionnés ne recevront pas plus de dollars qu'ils n'en auraient reçus le deuxième mois d'un versement annuel. Donc, monsieur l'Orateur lorsque le gouvernement libéral nous dit combien ceci coûtera et se vante d'être généreux, je pense qu'il essaie de nous faire marcher.

Le fait est qu'une indexation pour l'année est nécessaire et je pense qu'une indexation trimestrielle est meilleure qu'une annuelle. Je pense qu'aucun député n'exigera de vote ou ne s'opposera à cette mesure mais, à vrai dire, elle ne répond pas aux besoins des personnes âgées en tant que particuliers ayant un revenu fixe. Elle n'attaque pas le problème fondamental en ce qui concerne les personnes âgées. Il s'agit d'un problème que nous essayons de résoudre depuis 50 ans; ces personnes ont droit non pas simplement à la charité et à l'aide sociale, non pas simplement à assez d'argent pour les maintenir en vie mais aussi à suffisamment d'argent pour leur permettre de vivre dans l'honneur et la dignité qu'elles méritent en tant que membres d'une société, parce que ce sont des êtres humains et pour l'apport qu'elles ont fait.

Nous appuierons évidemment cette mesure, monsieur l'Orateur; nous l'adopterons évidemment après un débat aussi bref que possible. Je suppose qu'il faudra quelques

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

discours des libéraux pour la lancer et essayer de la faire valoir, mais j'insiste auprès du ministre pour qu'il retrouve les sentiments que, pour moi, il éprouvait pour les pensionnés lorsqu'il a fait son premier discours, le 11 janvier. Je lui demande d'en revenir à cette attitude, à cette compréhension et d'admettre que ce qu'il fait ce soir n'est presque rien. Cela ne répond vraiment pas aux besoins ni aux droits des personnes âgées.

Monsieur l'Orateur, nous prenons les bonnes dispositions en fait de prestations de la vieillesse. Nous procédons de la bonne manière pour la vie politique du pays lorsque, en tant que membres du Nouveau parti démocratique, nous déclarons que le moment est arrivé de porter ces pensions à un taux universel de \$200 par mois. Nous aurons probablement de la veine si nous obtenons des libéraux la moitié de ce montant ou jusqu'à \$150 mais nous allons continuer à insister pour des prestations plus fortes parce que nos gens y ont droit et parce que notre économie peut se les permettre.

Certains gens se demandent, je sais, quelles répercussions il en résultera sur nos impôts et sur notre économie, mais sûrement le but ultime de la société, monsieur l'Orateur, c'est d'ordonner son économie et son organisation de façon à assurer la justice et l'égalité à tous. Nous n'y parviendrons réellement qu'en nous assurant que nos personnes âgées et nos retraités bénéficient des normes de vie auxquelles ils ont droit.

Puisque nous parlons des pensions de vieillesse, il y a une ou deux choses dont j'aimerais vous entretenir. Quand j'étais à préparer ce que j'allais dire, je dois admettre que je me suis dit: «Attention, il s'agit là d'un bill très simple qui ne vise que l'indexation et la présidence pourrait insister pour que nous nous en tenions à ce seul sujet.» Mais, monsieur l'Orateur, il vous sera difficile d'agir ainsi puisqu'en présentant le bill, le ministre a très peu parlé de l'indexation visée par le bill et a préféré s'attarder sur les traditions du parti libéral. Évidemment, après ce discours, le porte-parole du parti progressiste conservateur a conclu qu'il pouvait agir de la même façon. C'est pourquoi le débat porte sur toute la question de la sécurité de la vieillesse et les modifications qu'on devrait y apporter. Ainsi, puisque le ministre a donné l'exemple en nous décrivant ce qui s'est fait au cours des années, je lui rappelle de nouveau—et je sais qu'à ce propos personne ne m'appuie autant à la Chambre que les députés du parti libéral, et surtout ceux de la province de Québec—que le moment est venu d'abaisser l'âge d'admissibilité à la sécurité de la vieillesse, de même que l'âge requis en vertu du Régime de pension du Canada.

J'espérais bien qu'après cette généreuse mention des libéraux du Québec ceux-ci m'applaudiraient!

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Maintenant, ils applaudissent, même si j'ai dû le leur demander. Monsieur l'Orateur, cette question ne se résoudra pas d'elle-même. Le gouvernement ne peut continuer à insister que la pension ne peut être accordée qu'à partir de l'âge de 65 ans. Je tiens à noter que le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique a déjà fait le premier pas. Les provinces ont dû songer à leurs ressources limitées et ont mis au point des épreuves qui ne plairont peut-être pas à certains d'entre nous. En Colombie-Britannique, les gens appuient l'idée des pensions de retraite pour certains dès l'âge de 60 ans. Je suis nettement en faveur à l'heure actuelle d'établir à 60 ans l'âge d'admissibilité à la sécurité de vieillesse et au Régime de pensions du Canada pour